

Affichage : le 19/06/2025

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion du 18 juin 2025

Présents : Jean Claude DAGBERT, Claude FOURNIER, Dominique HARY (en visio), Jean Michel HENON, Sylvain LEMAITRE, Stéphane MILLE, Franck PORET

Excusé : Patrick QUENIART

Les informations données dans ce PV sont sous réserve des modifications qui pourraient être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement (discipline, statut arbitrage, appel, COMEX, LFHF...) et/ou procédures en cours ou à venir en District, Ligue, FFF, CNOSF

Suite au PV du comité directeur du 05/03/2025, et considérant qu'aucune solution n'a été apportée par le club de Isques, la commission décide de refuser tout engagement en compétitions pour ce club (article 160 de nos RG).

DEMANDE DE RETROGRADATION :

- Longuenesse Js 4 de la D4 vers la D5
- Brêmes les Ardres Rc 2 de la D6 à la D7

NON ENGAGEMENT D'EQUIPE :

- Coulogne Esc D
- Fort Vert Fjep D

INACTIVITES :

- Le Portel US

REPRISE D'ACTIVITE :

- Nortkerque As 95 en U16/U17
- Longfossé Flc en Seniors et U19

NOUVEAU CLUB :

- Marconnelle Fc 565050, président Adrien CODRON
- Setques As (Affiliation en cours), président Rudy BLONDAEL

NOUVEAU GROUPEMENT

- Formation Calais Marck U6 à U19 + seniors féminines
- Groupement des carrières (Landrethun le nord/Elinghen) U6 à U18

MODIFICATION DE GROUPEMENT

- Quiestède Us quitte le groupement Quiestède/Roquetoire
- Le groupement Quiestède/Roquetoire devient Groupement des Jeunes de Roquetoire et Ecques Heuringhem (GJREH)
- Wierre Effroy quitte le groupement Terre d'Opale

CLUBS EN 1ERE SAISON D'INFRACTION VIS-A-VIS DE L'ARTICLE 9 DE NOTRE ANNEXE 13 (NOMBRE D'EQUIPES)

Les clubs participant aux championnats de District Seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant les compétitions avec un nombre d'équipes suivant le niveau de compétition de leur équipe 1

- Ardres Rc (manque ½ senior)
- Calais So (manque ½ jeune ou féminine)
- Etaples HV (manque 1 jeune ou féminine)
- Frencq (manque 1 jeune ou féminine)
- Isques (manque 1 jeune ou féminine)
- Oye Plage (manque 1 senior)
- Rety (manque 1 senior ou 1 Jeune ou féminine)
- Wierre Effroy (manque 1 sénior)

Pas d'accession possible pour les seniors 1

CLUB EN 2EME SAISON ET PLUS D'INFRACTION VIS-A-VIS DE L'ARTICLE 9 DE NOTRE ANNEXE 13 (NOMBRE D'EQUIPES)

Les clubs participant aux championnats de District Seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant les compétitions avec un nombre d'équipes suivant le niveau de compétition de leur équipe 1

- Dannes (manque 1 senior et 1 jeune ou féminine)
- Renescure (manque ½ jeune ou féminine)
- Maresquel (manque 1 senior ou 1 Jeune ou Féminine)

Pas d'accession possible et rétrogradation d'une division pour les seniors 1.

EQUIPES SENIOR A NE POUVANT ACCEDER CAR LES CLUBS N'ONT PAS LE NOMBRE D'EQUIPES EXIGE AU NIVEAU SUPERIEUR

Tout club susceptible d'accéder en division supérieure doit répondre à l'obligation de la saison suivante

- Blangy sur Ternoise (manque 1 senior)
- Bomy (manque 1 senior ou 1 jeune ou féminine)
- Bonningues les Calais (manque 1 jeune ou féminine)

- Brêmes les Ardres (manque 1 jeune)
- Condette (manque 1 senior)
- Conteville verte vallée (manque 1 jeune)
- Coulomby (manque ½ senior ou 1 jeune ou féminine)
- Crémarest (manque 1 senior)
- Esquerdes (manque 1 senior)
- Hallines (manque 1 senior)
- Huby St Leu (manque 1 senior ou ½ jeune ou féminine)
- Landrethun les Ardres (manque 1 senior ou 1 jeune ou féminine)
- Le Portel GPF (manque 1 jeune ou féminine)
- Lottinghem (manque 1 jeune ou féminine)
- Polincove (manque 1 jeune ou féminine)
- Senlecques (manque 1 jeune ou féminine)
- Steenbecque Morbecque (manque 1 jeune ou féminine)
- Thiembronne (manque 1 senior ou 1 jeune ou féminine)
- Vieil moutier (manque 1 jeune ou féminine)
- Wail (manque 1 seniors ou 1 jeune ou féminine)
- Wardrecques (manque 1 jeune à 11)

EQUIPES SENIOR A NE POUVANT ACCEDER CAR LES CLUBS N'ONT PAS LE CLASSEMENT DE TERRAIN EXIGE AU NIVEAU SUPERIEUR :

Une équipe ne pourra accéder pour la saison suivante que si le club a un terrain classé, au minimum, au niveau fixé et que l'équipe accédante en sera l'utilisatrice la saison suivante.

- Gouy St André (terrain classé T6 pour T5 attendu)
- Guemps (terrain classé T7 pour T6 attendu)
- Ste Marie Kerque (terrain classé T7 pour T6 attendu)

EQUIPES NE POUVANT ACCEDER CAR ELLE ONT REFUSE L'ACCESSION EN JUIN 2024 :

Une équipe qui refuse son accession ne peut prétendre à l'accession au terme de la saison suivante

- Blaringhem 4
- Boulogne Conti 3
- Campagne les Guines 3
- Crémarest 1
- Desvres 4
- Esquerdes 1
- Landrethun le Nord 2
- Longuenesse 4
- Rinxent 3

EQUIPES NE POUVANT ACCEDER CAR ELLES ONT DEMANDE A ETRE RETROGRADEES EN JUIN 2024

Une équipe qui demande sa rétrogradation ne peut prétendre à l'accession au terme de la saison suivante

- Ardres 1
- Bomy 1
- Calais Courgain
- Calais Rc 4
- Condette 1
- Fort Vert 4
- Herbelles 2
- Ostrohove 2
- Oye Plage 1

EQUIPES NE POUVANT ACCEDER CAR BLOQUEES PAR UNE EQUIPE DU MEME CLUB :

- Calais Beau Marais 5
- Lys AA Fc 5
- Mametz 3
- Mametz 4
- Nieurlet 2
- Verchocq 4

MOUVEMENTS DE FIN DE SAISON 2024/2025

ACCESSIONS DE D1 ➡ R3

- Poule A : St Martin Tatinghem 1
- Poule B : Arques Es 1
- Poule C : St Martin Boulogne 1

ACCESSIONS DE D2 ➡ D1

- Poule A : Calais Caténa; Guines Es
- Poule B : Lys AA Fc ; Arques Es 2
- Poule C : Beaurainville Es 1 ; Le Touquet Ac 2
- Poule D : Pont de Briques Am 1 ; Boulogne Est 1

ACCESSIONS DE D3 ➡ D2

- Poule A : Recques sur Hem Fc 2 ; Nortkerque As 95 2
- Poule B : Créquy Fressin ; Helfaut Es 1
- Poule C : Samer Rc 1 ; Wavrans Fc 1
- Poule D : Attin Us 2 ; Le Touquet Ac 3
- Poule E : La Portel Ca Plage 1 ; Ostrohove Rc

ACCESSIONS DE D4 ➡ D3

- Poule A : Ecques Heuringhem Fc 1 ; Watten Cs 2 ; Bonningues les Ardres j s 1
- Poule B : Les Attaques Fc 1 ; Calais Balzac ; Elinghen Ferques Us 1
- Poule C : Blériot Usc 3 ; Pays de St Omer 4
- Poule D : Montreuil Us 3 ; Auchy les Hesdin ; Bourthes Us 3
- Poule E : Equihen Plage 2 ; Camiers Al 1

ACCESSIONS DE D5 ➡ D4

- Poule A : Vieil Hesdin Us ; Fillièvres
- Poule B : Heuringhem Js 1 ; Lys AA Fc 3
- Poule C : Boisdingham Es 1 – Balinghem As 1
- Poule D : Les Attaques Fc 2 ; Coquelles Sc 4
- Poule E : Tubersent Ac 1 ; Le Portel Ca Plage 2
- Poule F : Boulogne Conti 2 ; Le Portel Stade 3

ACCESSIONS DE D6 ➡ D5

- Poule A : Calais Pascal Afc 1 ; Calais So 2 ; Wissant 1
- Poule B : Calais Balzac 2 ; Eperlecques Ca 4
- Poule C : Wavrans Fc 2 ; Helfaut Es 2
- Poule D : Pays de la Lys 3 ; Ecques Heuringhem 2
- Poule E : Humbert Us 1 ; Berck As 4
- Poule F : Outreau As 3 ; Boulogne Esl 3 ; Equihen Us 3

ACCESSIONS DE D7 ➡ D6

- Poule A : St Léonard 4 ; Bellebrune Fc 1
- Poule B : Marck As 4 ; Calais So 3 ; Calais Dockers 1
- Poule C : Calais Pascal 2 ; Calais Beau Marais 4, calais catena 3
- Poule D : Mametz Es 2, Pays de la Lys 4
- Poule E : Bonningues/Ardres 2 ; Nieurllet Sl 1 ; Tournehem As 3
- Poule F : Fruges As 3 ; Auchy les Hesdin As 2
- Poule G : Tubersent Ac 2 ; Beaurainville Es 3 ; Verchocq Us 3
- Poule H : Le Portel Ca Plage 3 ; Wirwignes Fc 1

ACCESSIONS DE D1 FUTSAL ➡ R2 FUTSAL

- Thunders Futsal Club

ACCESSIONS DE D2 FUTSAL ➡ D1 FUTSAL

- Aucune suite à la création de l'interdistrict futsal

ACCESSIONS JEUNES

- De U17 D1 A en U18 R2 : Berck As
- De U16 D1 A en U17 R2 : Coquelles Sc
- De U15 D1 A en U16 R2 : Longuenesse Js
- De U14 D1 A en U15 R2 : Montreuil Us
- Admis en 14 Ligue : en attente des résultats du cahier des charges

RETROGRADATIONS DE R3 → D1

- Poule A : Lumbres O1 ; Etaples AS 2, St Léonard Es 1
- Poule B : Coulogne Esc 1
- Poule F : Hesdin O 1

RETROGRADATIONS DE D1 → D2

- Poule A : Outreau As 2 ; Marck en Calais As 3 ; Wardrecques Fc 1 ; Quiestède Us
- Poule B : Pays de St Omer 3 ; Marquise Us 1 ; Verton Fc 1
- Poule C : Bezinghem As 1 ; Conchil As 1 ; Seningh Niel Vaudr 1

RETROGRADATIONS DE D2 → D3

- Poule A : Licques Es 1 ; Coulogne Esc 2 ; Coquelles Sc 3
- Poule B : Lumbres Ol 2 ; St Martin les Tatinghem 2 ; Racquinghem Js1
- Poule C : Etaples As 3 ; Cucq As 1 ; Merlimont Fc 1
- Poule D : Isques Fc 1 ; St Martin Boulogne O 2 ; Landrethun le Nord Us 1

RETROGRADATIONS DE D3 → D4

- Poule A : Coulogne Esc 2 ; Fort Vert FJEP 2
- Poule B : Fruges As 1 ; Verchocq Us 2, Renescure Js 1
- Poule C : Sen Niel Vaud 2 ; Colembert As 1
- Poule D : Rang du Fliers ; Cucq As 2
- Poule E : Rinxent Uso 2, Hesdin l'Abbé Us 1

RETROGRADATIONS DE D4 → D5

- Poule A : St Martin les Tatinghem 3
- Poule B : Wierre Effroy Us 1
- Poule C : Marquise Us 3, Fort Vert Fjep 3 ; Longuenesse 4
- Poule D : Coyecques Us 1
- Poule E : Wimereux As 3 ; Dannes Us 1 ; Merlimont 2

RETROGRADATIONS DE D5 → D6

- Poule A : Rang du Fliers As 2 ; Maresquel 1
- Poule B : Racquinghem 2
- Poule C : Polincove Us 1
- Poule D : Sangatte Fc 2
- Poule E : Isques Fc 1
- Poule F : St Martin Boulogne 3

RETROGRADATIONS DE D6 → D7

- Poule A : St Inglevert 2, Fort Vert 4

- Poule B : Calais Courgain ; Brêmes les Ardres 2
- Poule C : Longuenesse Mala 2 ; Sen Niel Vaudr 4
- Poule D : Senlecques Fc 2 ; Thérouanne 2
- Poule E : Frencq 2 ; Conchil As 3
- Poule F : Hesdin l'abbé 2, Colembert As 2 ; Rinxent Uso 3

CHAMPIONS SAISON 2024/2025

SENIORS

D1 : Arques Es 1

D2 : Pont de Briques A 1

D3 : Le Portel Plage 1

D4 : Montreuil Us 3

D5 : Boisdingham Es 1

D6 : Pays de la Lys 3

D7 : Marck en Calais As 4

D1 Futsal : Thunders Futsal Club

D2 Futsal : Wimereux Futsal 3

JEUNES

U19 D1 : Calais Rc

U19 D2 : Pays de la Lys

U17 D1 : Berck As

U17 D2 : Camiers

U17 D3 : Wimille Co

U16 D1 : Coquelles Sc

U16 D2 : Thérouanne Us

U15 D1 : Longuenesse Js

U15 D2 : Pays de la Lys

U15 D3 : Sen Niell Vaudrin

U14 D1 : Montreuil Us

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON